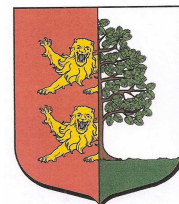


## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2019



**Date de convocation : 01/07/2019**  
**Date d'affichage : 01/07/2019**

**Nombre de conseillers :**  
**En exercice : 11**  
**Présents : 07**  
**Votants : 09**

L'an deux mil dix-neuf, le lundi 8 juillet à 20 Heures 30,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué par le Maire, s'est réuni en séance publique à la mairie. En l'absence en début de séance de M. le Maire (arrivée à 20h45), retardé par des obligations professionnelles, et le quorum étant atteint, la séance est présidée par JC GEFFROY, Adjoint au maire.

Etaient présents: JC.GEFFROY, Adjoint,  
H.DANJOU - Y.LE HIR- O.CHARTON – T.NEYT- P.DERLY.  
formant la totalité des membres en exercice.  
Absents : J.MAZUEL (Pouvoir à H.DANJOU) - C.CRETE (Pouvoir à Y. LE HIR) -  
M.ROSSET - V. LE GALL

En l'absence de C.CRETE, T.NEYT a été élu secrétaire de séance.

### **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 20 JUILLET 2019 :**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 20 juin 2019.  
M. Danjou précise que la sécheresse n'est pas la cause principale de la maladie du tilleul abattu place du fort et que celui-ci était malade depuis au moins 40 ans, certainement dû à un hiver très froid ou à une mauvaise coupe dès le départ.

### **APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME :**

Le président de séance expose que les travaux concernant le projet de PLU s'achèvent et qu'à la suite de l'arrêt du PLU le 10 septembre 2018, les PPA (Personnes Publiques Associées) ont été consultées et ont émis des avis et commentaires. L'enquête publique s'est déroulée du 8 avril 2019 au 11 mai 2019 et madame la Commissaire Enquêtrice a recueilli les avis et commentaires des personnes intéressées par le projet. Un rapport et les conclusions ont été déposés. Une réunion d'échanges entre les membres de la commission d'urbanisme, les PPA et le cabinet conseil, le 18 juin 2019, a permis d'amender le projet de PLU et de répondre point par point à tous les commentaires et demandes formulées permettant de le rendre conforme à la majorité des élus présents et aux PPA présents. L'ensemble des documents, réponses aux PPA, compte rendu de la commission d'urbanisme, documents PLU modifiés ont été mis à la disposition par mails 6 jours avant la présente réunion du conseil municipal.

- Monsieur le maire entre en séance à 20h45 et demande au premier adjoint de poursuivre et terminer le rapport qu'il présente.

Le président de séance fait un tour de table pour savoir si les conseillers municipaux souhaitent poser des questions ou avoir des précisions complémentaires.

Dans la négative, il soumet l'approbation du PLU au vote en précisant que M. Pascal DERLY, propriétaire foncier et exploitant agricole, ne prend pas part au vote étant considéré conseiller intéressé.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec 7 voix POUR et 1 voix CONTRE (C.Crété) approuve le Plan Local d'Urbanisme.**

M. le Maire félicite les conseillers présents pour le travail accompli depuis le démarrage du projet. Ces travaux ont parfois suscité des tensions qui ont finalement permis d'arriver à un plan local d'urbanisme équilibré.

### **ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE D'ABROGATION DE LA CARTE COMMUNALE :**

Le président de séance informe que dans le cadre de l'approbation du Plan Local d'Urbanisme, la commune doit engager une procédure d'abrogation de la carte communale, document actuellement opposable.

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'abrogation de la Carte Communale pour que le Plan Local d'Urbanisme succède à la carte communale ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal avec 8 voix POUR et 1 voix CONTRE (C.CRETE) décide d'engager la procédure d'abrogation de la Carte Communale et de réaliser toutes les formalités associées.**

### **QUESTIONS DIVERSES :**

-Droit de préemption urbain : M. le Maire informe qu'il sera inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil l'instauration d'un droit de préemption urbain permettant à la commune de préempter des biens à vendre sur la commune.

-Gouvernance de la Communauté de communes : M. le Maire informe que la commune de Gisors a délibéré en faveur de l'accord local n° 6 comme la commune le 20 juin dernier.

-Noël : 75 % des familles intéressées ont répondu. Une relance sera adressée aux familles qui n'ont pas remis leur réponse.

-Village fleuri : le jury départemental passera le jeudi 11 juillet.

La séance a été levée à 21h15